

## SYNDICAT LYONNAIS D'ÉTUDES POUR L'INDO-CHINE

INDO-CHINE  
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1892)

Le *Bulletin des soies et soieries* publie le compte rendu d'une intéressante conférence faite sous les auspices de la chambre de commerce de Lyon par M. Haas, consul de France à Hahkéou, chargé par le gouvernement d'une mission auprès d'un certain nombre de chambres de commerce à l'effet d'exposer les moyens de développer nos échanges avec les provinces méridionales et occidentales de la Chine.

M. Haas a montré les avantages de la route du fleuve Rouge sur celles que suivent actuellement les marchandises pour se rendre au Setchuen et au Yunnan. Cette démonstration faite, il a indiqué les moyens de se servir de la situation privilégiée que nous a faite la conquête du Tonkin : selon lui, il faudrait constituer en France une association commerciale et industrielle qui créerait des comptoirs d'achat et de vente sur la route de Yunnan-Fou à Laokai ; ce serait quelque chose de semblable à l'organisation faite par le Syndicat du Haut-Laos.

Lyon aurait un intérêt de premier ordre à favoriser cette combinaison, car les soies du Setchuen qui lui arrivent aujourd'hui par Shanghai suivraient la route plus courte et plus économique du fleuve Rouge. D'ailleurs, l'industrie lyonnaise n'a pas attendu, pour aller de l'avant, les précieux conseils de M. Haas ; en effet, une mission agissant pour le compte du Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-Chine, fondé par M. Ulysse Pila, explore actuellement les riches contrées que le consul de France à Hankéou croit appelées à un si bel avenir. Le but qu'elle poursuit est de créer dans le Yunnan et le Setchuen des agences commerciales dirigées par des Français. On doit faire des vœux pour que cette entreprise réussisse.

---

Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-Chine.  
(*Mémorial de la Loire*, 5 octobre 1894)

La circulaire suivante a été adressée aux souscripteurs de parts du Syndicat :

Je vous confirme le rapport, que j'ai l'honneur de vous envoyer, sur les études et recherches faites à ce jour par le Syndicat Lyonnais, en Annam et au Tonkin.

Je regrette bien que les résultats que je vous expose ne soient pas aussi favorables et encourageants qu'on aurait pu l'espérer ; mais l'impossible a été fait, et en face des difficultés que je rencontre pour mettre sur pied les quelques affaires étudiées, par la formation de sociétés qui pourraient les exploiter ; étant donné aussi la difficulté encore de trouver les hommes techniques et aptes à les diriger prêts à s'expatrier, je me vois dans la pénible nécessité, après avoir usé tous mes efforts, de liquider notre syndicat.

Je considère qu'il serait imprudent de ma part de continuer à user des capitaux souscrits pour la poursuite des entreprises en cours et l'étude d'autres affaires, alors que leur mise en activité devient aussi pénible.

Les comptes du Syndicat, pour les travaux faits à ce jour, pourront, je l'espère, être couverts par les dernières ressources existantes ou à réaliser, et, dans ce cas, vous seriez dégagé des 2.500 francs qui restent à appeler sur la part que vous avez souscrite.

Veillez m'accuser réception de ces lignes. Je me tiens verbalement à votre disposition pour tous avis et, avec mes regrets, agréés, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ulysse Pila.

La *Revue Cottet* fait suivre cette lettre de quelques extraits du rapport de M. Ulysse Pila qui témoignent de ses efforts et des difficultés qu'il a rencontrées.

Lorsqu'en 1891, au moment de mon départ pour mon deuxième voyage au Tonkin, le Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-Chine, auquel vous avez bien voulu participer, fut constitué, notre colonie du Tonkin semblait être à la veille de prendre son essor définitif, et l'ère des travaux publics et des organisations industrielles paraissait arriver.

C'est pour concourir à l'étude de ces diverses entreprises que le Syndicat Lyonnais fut formé, avec la théorie et le principe que : chaque fois qu'une affaire serait étudiée et ses avantages reconnus, le Syndicat en préparerait l'exploitation par la fondation d'une société spéciale, qui le rémunérerait de ses peines et travaux, en lui donnant des avantages en parts de fondateurs de la société constituée, et lui remboursant en plus ses avances.

Tel était le système prévu : le Syndicat Lyonnais était ainsi un intermédiaire permanent, qui pouvait avoir un long et grand rôle à jouer.

Mais, dès mon arrivée au Tonkin, accompagné des collaborateurs dont je m'étais entouré, nous eûmes le regret de reconnaître que cette ère d'expansion était loin encore d'être prête, et que les promesses qui m'avaient été faites en haut lieu ne pouvaient se réaliser.

Alors, pour utiliser néanmoins notre voyage, et donner une vitalité à notre Syndicat, nous portâmes notre attention sur des sources différentes, vers lesquelles, depuis trois ans, ma vigilance, mon activité ont été tournées, et je viens par ce rapport, vous en faire l'exposé :

Mines. — Vers 1891, une véritable fièvre minière régnait en Annam et au Tonkin, nous fîmes inscrire en notre nom des périmètres supposés très riches, et nous prîmes des parts d'intérêts dans des exploitations déjà commencées. Nous ne fûmes pas longtemps sans reconnaître que ces espérances n'étaient pas appuyées sur des données assez positives. Puis, les moyens de travail, de communication, d'embarquement et de fret devaient être pour longtemps encore très difficiles.

#### [Houillères de Tourane]

Nous abandonnâmes donc ces affaires, à l'exception des houillères de Tourane, pour lesquelles nous envoyâmes, en juillet 1893, M. Saladin, ingénieur bien connu. Son rapport a été favorable, et si l'on avait pu constituer une société nouvelle au capital de 2 millions, pour racheter l'ancienne affaire, le Syndicat aurait pu retirer quelque chose, mais toutes les démarches pour atteindre ce but ont été vaines jusqu'ici.

#### [Concession de la Croix-Cuvelier]

Exploitations agricoles. — Le Syndicat avait obtenu du gouvernement du Protectorat une première concession de terrains abandonnés, d'une superficie d'environ 4.000 hectares, situés sur la frontière du Delta.

M. Thomé, ancien garde général des forêts, entreprit cette exploitation dès le mois de juin 1892 et y installa la culture du pavot.

Mais, d'après les règlements des concessions de terrains en Annam et au Tonkin, la première prise de possession n'est que temporaire, il faut que dans une période de trois ans, pour le tiers au moins de la propriété, et dans un délai de cinq ans pour la totalité, la mise en exploitation soit effective, pour que la concession devienne définitive.

Le Syndicat fut d'avis qu'il ne pouvait pas songer à présenter cette affaire avant la concession définitive, et qu'en tout cas, elle nécessiterait un assez gros capital difficile à trouver. Il se fit alors donner le privilège exclusif de la culture du pavot, et ceci pour vingt années.

Il fallait extraire l'opium du pavot dans des conditions à pouvoir lutter comme qualité avec celui déjà fourni par les provinces chinoises limitrophes. Un gros capital était nécessaire, et le Syndicat, malgré tous ses efforts, ne put arriver à se le procurer.

Filatures de soie. — Le prix de revient des cocons indigènes, comparé avec les soies françaises, aurait dû donner des bénéfices et on aurait pu constituer une affaire au capital minimum d'un million, mais avec ce qui est arrivé à l'industrie de la filature en France, jamais ce capital n'aurait pu être réuni.

Nous devons ajouter que toutes les raisons de détail ci-dessus données par M. Pila peuvent se résumer par le fait que le Tonkin, ne réalisant pas les espérances qu'il avait fait concevoir dès l'abord, les capitaux ont hésité à s'engager vers ces contrées et le syndicat n'a fait que préparer des affaires qui n'ont pu trouver d'aide dans l'argent français.

En résumé, la stabilité administrative, l'organisation du pays s'établissent très lentement au Tonkin, et les moyens de transports faciles et rapides s'y font trop attendre. Néanmoins, M. Ulysse Pila conserve sa foi dans l'avenir du pays, il croit que le développement se produira plus tard ; mais il n'a pas voulu, par délicatesse et par prudence, engager de nouveaux capitaux d'études et de nouveaux efforts sur cette espérance différée.

---